

# DIDIER IVARRA



*EXPERT COMPTABLE*  
*COMMISSAIRE AUX COMPTES*

Résidence Beaumanoir Bat 3  
Allée des Lilas - 13 100 Aix en Pce  
☎ : 04 42 91 25 60  
Fax : 04 42 91 25 61  
didier.ivarra@wanadoo.fr

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE  
L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE**  
Société Anonyme  
Au capital de 2 913 300 €  
5 Avenue Draïo de la Mar  
13620 CARRY LE ROUET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU  
DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE  
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE  
FIEBM  
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES  
A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET  
FINANCIERE**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

– SIRET 445 146 111 00015 –

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société **FIIBM** et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il m'appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de ma part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- Prendre connaissance de la documentation sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AIX EN PROVENCE  
Le 12 mai 2008

**Didier IVARRA**  
Commissaire aux Comptes

**Didier IVARRA**

**CHCC**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Inscrit près le Cour d'appel d'Aix en Provence  
Beaumont Bat 3 - Allée des Lilas  
13 100 Aix en Provence  
Siret : 445 146 111 000 15